



CE PROGRAMME EST FINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE DANS LE CADRE D'EUROMED AUDIOVISUEL



## PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DISTRIBUTION ET À L'EXPLOITATION DES FILMS MÉDITERRANÉENS ET EUROPÉENS

### LIGNES DIRECTRICES (2006-2008)

Ce programme est mis en œuvre par un Consortium dirigé par le **Centre Cinématographique Marocain** et **Europa Cinemas**, dans le cadre du programme Euromed Audiovisuel de l'Union européenne. L'objectif de cette action est de contribuer au développement du dialogue culturel et à la compréhension mutuelle entre les peuples de l'Union européenne et des pays MEDA.



المركز السينمائي المغربي  
Centre Cinématographique Marocain



## A. LIEU DE L'ACTION

Les 10 pays et territoires de la région MEDA : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Territoires Palestiniens, Tunisie, Turquie.

Les 25 pays de l'Union Européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

## B. DURÉE DE L'ACTION

Trois années : 2006, 2007, 2008.

## C. OBJECTIFS ET MOYENS

- Encourager la sortie dans les pays de l'Union des films originaires de la région MEDA, notamment sur les territoires particulièrement difficiles d'accès pour les cinématographies du sud.
- Améliorer la circulation des films méditerranéens dans la région MEDA.
- Renforcer la présence des films européens dans les pays et territoires de la région MEDA.

Pour atteindre ces objectifs, le Consortium met en place :

- Un soutien à la distribution et à l'exploitation des films méditerranéens dans l'Union européenne.
- Un soutien à la distribution et à l'exploitation des films méditerranéens dans la région MEDA.
- Un soutien à la distribution et à l'exploitation des films européens dans la région MEDA.

## D. BÉNÉFICIAIRES DU SOUTIEN ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les bénéficiaires dans les 10 pays et territoires de la région MEDA et dans les 25 pays de l'Union européenne sont :

- Les distributeurs de films
- Les exploitants de salles de cinéma

### ► CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ POUR LES DISTRIBUTEURS :

- Société de distribution implantée dans l'un des 35 pays du partenariat, légalement constituée et habilitée à distribuer des films auprès des salles sur un ou plusieurs territoires.
- Société qui assure l'ensemble des missions liées à la distribution d'un film : acquisition des droits, mise sur le marché, location aux salles, remontée et partage des recettes.

### ► CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ POUR LES EXPLOITANTS :

- Salles de cinéma et sociétés d'exploitation implantées dans les 35 pays du partenariat.
- Salles commerciales ouvertes au public avec billetterie payante et déclaration de recettes.
- Equipement de projection 35 mm, bonne qualité technique d'image et de son.
- Bonnes conditions d'accueil du public, conditions de sécurité conformes aux législations nationales.
- Nombre minimum de séances hebdomadaires : 14
- Nombre minimum de fauteuils : 70

Sont exclues du soutien les salles programmant des films pornographiques, racistes ou faisant l'apologie de la violence.

Les salles qui programmeront sur le territoire de la demande les films méditerranéens ou européens en première sortie seront prioritaires.

## E. MODALITÉS DE SOUTIEN

Tout distributeur qui remplit les critères d'éligibilité et qui a acquis les droits de distribution d'un film méditerranéen ou européen pourra solliciter un soutien pour assurer la sortie de ce film sur un territoire du partenariat.

Pour cela, il lui faudra remplir un [formulaire de demande de soutien](#), et fournir notamment :

- Un [extrait récent du registre national du commerce](#) concernant sa société de distribution
- La [copie du contrat de distribution](#) signé avec l'ayant droit

Le distributeur devra soumettre un plan de sortie détaillé précisant notamment la date de sortie, le nombre de copies, la liste des salles et le budget prévisionnel.

Les demandes portant sur la sortie des films méditerranéens ou européens sur des territoires difficiles d'accès bénéficieront d'une attention particulière.

Le distributeur devra consacrer une part significative du budget à [la promotion du film](#). Un nombre minimum de copies sera exigé.

Un [Comité d'Experts](#) composé de professionnels des deux rives de la Méditerranée examine les demandes en provenance des distributeurs. Ce Comité se réserve le droit de demander des modifications dans le plan de sortie, concernant notamment le nombre de copies et le choix des salles.

Lorsque la demande est acceptée, [une convention de partenariat](#) est signée avec le distributeur et les exploitants des salles qui programmeront le film. Cette convention précisera les modalités et le montant maximum du soutien ainsi que les engagements du distributeur, des exploitants et du Consortium.

Dans ce cadre, le Consortium prendra en charge 100% des factures acquittées par le distributeur pour couvrir des frais éligibles.

Le distributeur et les exploitants assurent la sortie du film en respectant le plan de sortie validé par le Comité d'Experts ainsi que leurs engagements mentionnés dans la convention de partenariat.

Par ailleurs, ils s'engagent à adhérer pleinement à l'effort de [visibilité de ce programme de soutien](#) dans le cadre d'Euromed Audiovisuel.

Le distributeur aura l'obligation d'éditer [un dossier de presse](#), d'organiser [des projections de presse et des avant-premières](#) en mobilisant les professionnels et les médias.

De leur côté, les exploitants s'engageront à programmer le film à toutes les séances pendant au moins une semaine complète.

Après la sortie du film, le distributeur et les exploitants communiquent au Consortium les résultats détaillés du film par salle, en terme de nombre de semaines de programmation, de séances, d'entrées et de recettes ainsi qu'un exemplaire de chaque matériel de promotion édité (dossier de presse, insertions presse, affiches, flyers, photos de la campagne d'affichage et de l'avant-première, etc.)

Le distributeur devra transmettre au Consortium [les factures et leurs preuves d'acquittement](#) qui serviront à établir le montant final du soutien.

Si toutes les conditions requises sont observées, le Consortium procède au versement du soutien aux distributeurs et aux exploitants conformément aux engagements pris dans la convention de partenariat.

[Les soutiens aux distributeurs et aux exploitants ne pourront être versés qu'après la sortie du film.](#)

## F. COÛTS ÉLIGIBLES

### 1. COPIES

- Acquisition des copies (achat ou tirage)
- Sous-titrage ou doublage
- Transport des copies

### 2. PROMOTION

Les supports de promotion éligibles sont :

- Achat ou fabrication de la bande annonce
- Sous-titrage ou doublage de la bande annonce
- Affiches, flyers, photos, etc.

Les espaces pour la promotion éligibles sont :

- Diffusion de la bande annonce dans les cinémas
- Réseau d'affichage
- Diffusion de Spot TV
- Diffusion de spot radio
- Insertions presse, programmes, magazines, journaux, etc.

Les frais d'acquisition des droits de distribution, les taxes et les frais de douanes ne sont pas des coûts éligibles.

Pour des demandes de soutien en 2006, les films dont l'année de production est antérieure à 2003 ne sont pas éligibles. Pour l'année 2007, les films dont l'année de production est antérieure à 2004, et pour l'année 2008, antérieure à 2005, ne seront pas éligibles.

Un même film ne pourra jamais être soutenu en distribution ou en exploitation deux fois sur un même territoire par deux programmes ou guichets européens différents.

## G. LES FORMULAIRES DE DEMANDE DE SOUTIEN

- Les formulaires de demande de soutien peuvent être demandés et adressés indifféremment à :

### Centre Cinématographique Marocain

Quartier industriel, avenue El Majd  
BP 421, Rabat, Maroc  
Tel. : + 212 37 28 92 05, 07 ou 10  
Fax : + 212 37 79 81 05 ou 08  
Kamal Mouline : m.mouline@ccm.ma  
Khadija Feddi : k.feddi@ccm.ma

### Europa Cinemas

54, rue Beaubourg  
75003 Paris, France  
Tel. : + 33 1 42 71 53 70  
Fax : + 33 1 42 71 47 55  
Menem Richa : mricha@europa-cinemas.org  
Aude Erenberk : aerenberk@europa-cinemas.org

- Les lignes directrices du programme (versions française, anglaise et arabe) et les formulaires de demande de soutien sont également disponibles sur les sites du Centre Cinématographique Marocain et d'Europa Cinemas :

[www.ccm.ma](http://www.ccm.ma)

[www.europa-cinemas.org](http://www.europa-cinemas.org)